

# Typologie des ORGANISMES CENTRAUX ET DÉCISIONNELS

POL 4701

Organismes centraux et  
décisionnels du gouvernement

Stéphanie Viola-Plante/13 septembre 2011

# Plan de la présentation

1. Caractéristiques des administrations publiques
2. Définition d'un organisme central et décisionnel
3. Différents types d'organismes
4. Bureau du conseil privé et Ministère du Conseil exécutif
5. Conseil(s) du Trésor
6. Sources d'informations
7. Lectures suggérées

<b>Modèle wébérien</b>	<b>Modèle canadien</b>
<p><b>Permanence:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> fonction publique de carrière</li> <li><input type="checkbox"/> séparation entre la vie publique et la vie professionnelle</li> </ul>	<p><b>Permanence:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> intérêt manifesté pour la fonction publique de carrière</li> <li><input type="checkbox"/> Séparation, mais conclusion de partenariats</li> <li><input type="checkbox"/> Séparation incomplète entre administratif et politique</li> </ul>
<p><b>Hiérarchie:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Règlements et discipline</li> </ul>	<p><b>Hiérarchie:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Direction politique assurée</li> <li><input type="checkbox"/> Délégation de compétences, mais préoccupation d'ensemble</li> <li><input type="checkbox"/> Reddition de compte</li> </ul>
<p><b>Anonymat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Objectivité et impartialité</li> </ul>	<p><b>Anonymat:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Objectivité et impartialité, mais existence de partenariats</li> <li><input type="checkbox"/> Attention porte aux droits des groupes</li> </ul>
<p><b>Rationalité:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Spécialisation</li> <li><input type="checkbox"/> Légalité</li> </ul>	<p><b>Rationalité:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Spécialisation</li> <li><input type="checkbox"/> Gestion horizontale</li> <li><input type="checkbox"/> Légalité en hausse avec la Charte et en baisse avec partenariats</li> <li><input type="checkbox"/> Reddition de comptes fondée sur les résultats</li> <li><input type="checkbox"/> Satisfaction des citoyens/clients</li> </ul>

# Modèle canadien d'administration publique (Gow, 2004)

## Quatre caractéristiques principales:

- ▶ Un contrôle politique fort, limité par le régime fédéral, la Charte des droits et libertés, les organismes parlementaires autonomes et l'opinion publique
- ▶ Un solide cadre juridique
- ▶ Fonction publique autonome, non-partisane et professionnelle
- ▶ Tolérance de l'ambiguïté

# Administration pub. Canadienne (Caractéristiques)

- ◆ Plus grosse machine
- ◆ Plus stable: dominante gestion libérale pendant des années, donc plus grande stabilité administrative (tend à diminuer)
- ◆ Limites constitutionnelles (domaines réservés aux provinces)
- ◆ Conventions et coutumes, plutôt que règles écrites
- ◆ Efficace et consciente de sa valeur

# Administration fédérale

## ▶ 2 critiques

1. Administration lointaine
2. Difficulté à représenter diversité des éléments composant la population canadienne

# Administration pub québécoise

- ▶ D'abord machine plus partisane
- ▶ Moins d'expertise
- ▶ Limitée constitutionnellement
- ▶ Ne peut s'accroître au même rythme que l'administration fédérale

# Pourquoi l'étude des deux paliers de gouvernement

- Superposés (activités simultanées) et non subordonnés, mais une influence existe.

# Définition d'un organisme central et décisionnel

- ▶ Jouent un rôle dans l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques et programmes gouvernementaux en veillant au partage de l'information, à la consultation et à la coordination entre ministères, ministres et sous-ministres, etc...
- ▶ Ils doivent fournir des avis et un appui intégrés au PM et à son cabinet sur les questions ou préoccupations intéressant l'ensemble de son gouvernement.
- ▶ Finalité d'assurer un minimum de cohésion dans le système politico-administratif

# Administration fédérale & Types d'organismes

- ▶ Conseil des ministres ou cabinet des ministres
- ✓ Constitué du Premier ministre, ainsi que des ministres.
- ✓ Pas d'existence constitutionnelle
- ✓ Responsable de l'élaboration des grandes politiques du gouvernement.
- ✓ Coordination des ministères
- ✓ Durée maximum du gvt-5 ans

# Administration fédérale & Types d'organismes

## ▶ Ministères

- ✓ Une vingtaine de ministères au fédéral
- ✓ Élément de base de l'administration fédérale
- ✓ Diverses composantes
- ✓ Responsabilité ministérielle individuelle et collective

# Administration fédérale & Types d'organismes

## ▶ Comités du Cabinet

- ✓ Comités du Cabinet: 2ème guerre mondiale Décongestionner travail du Cabinet – pouvoir de **recommandation** (Affaires étrangères et sécurité, affaires sociales, conseil du trésor, croissance économique et prospérité à long terme, environnement et sécurité énergétique, opérations et priorités et planification, Afghanistan)

# Administration provinciale & Types d'organismes

## ► Ministères

□ Environ 20 ministères

□ Loi constitutive qui définit mandat et pouvoirs ministres et sous-ministres (aussi au fédéral)

# Administration provinciale & Types d'organismes

- ▶ Conseil exécutif ou Conseil des ministres
- Composé du PM, des ministres
- S'assure que les politiques du gvt soient reflétées dans l'administration + surveillance

# Administration provinciale & Types d'organismes

- ▶ Comités ministériels permanents
  - ❑ Priorités
  - ❑ Législation
  - ❑ Développement social, éducatif, culturel
  - ❑ Prospérité économique et dév. Durable
  - ❑ Développement des régions
  - ❑ Conseil du Trésor

# Bureau du conseil privé et Ministère du Conseil exécutif

## ▶ 3 rôles

- ❖ Ministère du PM
- ❖ Secrétariat du Cabinet
- ❖ Soutien au greffier/Secrétaire général

# I. Ministère du PM

- ❖ Soutient le PM dans son rôle de chef du gvt dans les domaines suivants
  - Établissement des priorités
  - Coordination et développement des politiques
  - Nomination du personnel supérieur

# Soutien au PM (deux réalités)

## ❖ BCP/ MCE

- Soutien de la fonction publique sur les questions opérationnelles et de politiques publiques
- Composé de fonctionnaires

## ❖ Cabinet du PM

- Entité distincte du BCP/MCE
- Avis de nature politique
- Personnel politique

# Soutien au PM (deux réalités)

“ Le Cabinet du premier ministre est partisan, axé sur la politique et cependant attentif à la réalité administrative. Le BCP est non-partisan, axé sur l’administration, et cependant attentif à la réalité politique”

Gordon Robertson, greffier du Conseil privé (1963-1975)

# CABINET DU PM

## ❖ Soutient le PM

- Aux stratégies et tactiques politiques
- Aux priorités (population et gouvernementales)
- À la coordination des déplacements du PM et à son agenda
- Aux communications (plan de communication, relations médias)
- À la liaison avec le parti politique

## 2. Secrétariat du Cabinet

- ❖ Soutien à tous les ministres
  - Assure le suivi des initiatives ministérielles et consultations
  - Prépare réunions du Cabinet
  - Renseigne sur les résultats et suivis

### 3. Soutien au greffier/ Secrétaire général

- ❖ Greffier/SG –chef de la fonction publique
- ❖ Assure la qualité des conseils et avis au gvt (neutralité et professionnalisme)
- ❖ Rapport annuel au PM

# Conseils du trésor (Secrétariats)

## ➤ 3 Rôles

- Bureau de gestion
- Bureau du budget
- Employeur

# I. BUREAU DE GESTION

- Promotion d'une meilleure gestion dans l'ensemble de la FP
- Établir des règles, normes et attentes en matière de rendement des gestionnaires du secteur public
- Surveiller rendement des gestionnaires
- Surveiller l'application des priorités et initiatives gouvernementales en matière de gestion

## 2. BUREAU DE BUDGET

- Rôle important dans la gestion et supervision des dépenses du gvt  
(établissement des priorités et affectation des crédits- Min des Fin)
- Conseil
- Surveillance du respect des décisions budgétaires

# 3. EMPLOYEUR

- La gestion des ressources humaines (modalités et conditions d'emploi)
- Principal employeur

# Lectures suggérées

- ▶ Bernard Louis, (1987), *Réflexion sur l'art de se gouverner. Essai d'un praticien*, Montréal, ÉNAP, Québec/Amérique
- ▶ Borgeat et al (1982). *L'administration québécoise, organisation et fonctionnement*, Presses de l'Université du Québec
- ▶ Doerr, Audrey D (1980). *Machinery of Government in Canada*, Methuen
- ▶ Garant, Patrick (1997). *Précis de droit des administrations publiques*.